

DEL2025_01_023

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 23 janvier 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOUEANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Halima BOUKREDINE, M. Farid KACHOUR

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Sophie GERARD), M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ADHESION A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE SEINE-SAINT-DENIS

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

La présente délibération a pour objet de faire voter l'adhésion de la Ville de Montfermeil à la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Seine-Saint-Denis (FCS93).

Constitués au plus près des réalités locales, à l'initiative d'habitants, les Centres sociaux ont ressenti très vite le besoin de se rencontrer pour affirmer ensemble leur projet et développer entre eux la solidarité. Ainsi s'est créé progressivement un réseau, animé par les Centres sociaux eux-mêmes, au plan départemental, régional et national : Naissance des Fédérations.

DEL2025_01_023

L'adhésion à la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Seine-Saint-Denis a pour objet :

- De permettre une mise en réseau avec les centres sociaux du département pour construire des projets partagés.
- D'offrir des formations gratuites (non disponibles via le CNFPT) tout au long de l'année ouvertes aux acteurs des centres sociaux (Élus, habitants, partenaires et équipe).
- D'accompagner et soutenir la création et le renouvellement des projets sociaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020_05_048, concernant la délégation par le conseil municipal de certaines attributions au Maire ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF 2023-2027 du 10 juillet 2023 ;

Vu la circulaire de la CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale ;

Vu la circulaire de la CNAF n°2016-005 relative à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale ;

Considérant, la nécessité de réaliser un diagnostic pour confirmer le besoin d'une structure d'animation de la vie sociale ;

Considérant, le travail de diagnostic engagé ;

Considérant, les enjeux qui découlent de l'analyse de territoire, du diagnostic partagé coconstruit avec les acteurs de terrains, professionnels associatifs et les temps de concertations ;

Considérant, la concertation habitante ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adhérer à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-Saint-Denis (FCS93).
2. De dire que le montant annuel est de 0.37% du budget total de la structure pour la Fédération des Centres sociaux et socioculturels (FCS) nationale et 0.24% du budget total de la structure pour la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Seine-Saint-Denis (FCS93) soit un montant de **1 962.20 €** pour l'année 2025.

DEL2025_01_023

3. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville.
4. D'autoriser le Maire à renouveler l'adhésion de la Ville à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-Saint-Denis (FCS93) chaque année par décision.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **03.02.2025**
Au Représentant de l'Etat
Publié le **03.02.2025**
Montfermeil, le **03.02.2025**
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)